

Les complémentaires de garçons ou l'annulation de l'intérêt du collège de jeunes filles.

SUPPRESSION DE MOMERIES

Brest, 2 janvier. — Comme on le sait, le maire de Brest a, par arrêté, interdit toute manifestation religieuse ou cultuelle sur la voie publique. Cet arrêté a été devenu applicable à partir d'hier, plusieurs enterrements religieux ont eu lieu de la manière suivante. Le frère officiant s'est rendu à la maison mortuaire, où il a procédé à la levée du corps ; la suite a été enlevée sur un chariot à cheval, le coiffeur, après la cérémonie, a suivi le chariot, à pied, et a placé le cercueil, le prêtre a repris sa place derrière le corps, devant la famille, et s'est rendu au cimetière, où il a dit les dernières prières des morts et béni la fosse.

La Question du Maroc

LE DEPOT DE L'ACTE D'ALGERIAS

Paris, 2 janvier. — L'original du protocole d'Algerias a été déposé au ministère des Affaires étrangères, le 14 janvier, au moment de la séance. Les représentants des puissances, qui ont signé ce document, ont été reçus par le ministre, le 15 janvier, et ont remis à ce dernier, en présence de ses collaborateurs, un exemplaire de l'acte d'Algerias, ainsi qu'un exemplaire de la déclaration de la conférence d'Algerias, en vertu de laquelle le Maroc est placé sous la tutelle internationale.

Le roi a signé hier matin un décret portant le titre de duc d'Algerias à la faveur de son mariage avec la princesse Marie de Bourbon. Ce décret a été publié dans le Journal officiel de ce jour. Le roi a également signé un décret portant le titre de duc de Broville à la faveur de son mariage avec la princesse Marie de Bourbon. Ce décret a été publié dans le Journal officiel de ce jour. Le roi a également signé un décret portant le titre de duc de Broville à la faveur de son mariage avec la princesse Marie de Bourbon. Ce décret a été publié dans le Journal officiel de ce jour.

MEMORES DE RAISSEULI

Tanger, 2 janvier. — Raisseuli a envoyé une lettre circulaire aux diverses fractions de la tribu de Fahel. Il a demandé à ces fractions de se réunir à la tribu de Fahel, de se défendre et de braver les attaques de la tribu de Fahel. Cette lettre a été envoyée par la tribu de Fahel, de se défendre et de braver les attaques de la tribu de Fahel. Cette lettre a été envoyée par la tribu de Fahel, de se défendre et de braver les attaques de la tribu de Fahel.

SUBMISSION DE TRIELIS

Paris, 2 janvier. — Les déclarations de la tribu de Fahel, de se défendre et de braver les attaques de la tribu de Fahel. Cette lettre a été envoyée par la tribu de Fahel, de se défendre et de braver les attaques de la tribu de Fahel. Cette lettre a été envoyée par la tribu de Fahel, de se défendre et de braver les attaques de la tribu de Fahel.

L'assurance contre le chômage

Strasbourg, 2 janvier. — Le conseil municipal de Strasbourg a voté, par 27 voix contre 2, la proposition de nos camarades socialistes instituant l'assurance contre le chômage d'après le système en vigueur à Paris. Le conseil municipal a également voté, par 27 voix contre 2, la proposition de nos camarades socialistes instituant l'assurance contre le chômage d'après le système en vigueur à Paris.

RECUEILLETON du 2 et 3 JANVIER. — N. 33

FIÈVRE D'OR

PAR Charles MEROUVEL

Première Partie

Le Crime de Jacques Fougeret

— Merel, docteur !
— Le membre de l'institut descendit en long et en large les tapisseries en constatant, et si se disait :
— Vingt-cinq louis, ce ne serait pas excessif. On peut même aller à trente...
— A la porte, il continuait ses calculs et son silence.

Le projet de la ville de Strasbourg a été accordé, à titre d'essai, pour une période d'un an, un crédit minimum de 5.000 marks pour secourir l'assurance contre le chômage.

Faits Divers

HORS REGIM

Drame dans un couvent

UN PERE POIGNARDE SA FILLE

Nantes, 2 janvier. — A Tarenne, le nommé Louis Gosse s'est présenté hier à l'Orphelinat des Filles de la Charité, demandant à voir ses quatre filles qui étaient en pension, et dont l'aînée avait à peine quinze ans.

Les Grandes Manœuvres en 1907

Paris, 2 janvier. — Le ministre vient d'arrêter les conditions des grandes manœuvres en 1907. Elles auront lieu uniquement pour l'Instruction des troupes et l'entretien de cette troupe d'entraînement à cet objectif essentiel.

Assassinat d'un garçon d'hôtel

SEPT COUPS DE COUTEAU

Tours, 2 janvier. — Dans la nuit du 31 décembre, à trois heures, un garçon de l'hôtel de Bordeaux, nommé Boucher, âgé de vingt-cinq ans, a été assassiné par un individu qui s'est introduit dans la chambre de Boucher, et qui a frappé sept coups de couteau sur sa poitrine.

Le Ministre de la guerre en Tunisie

LEMBARQUEMENT A TOULON

Toulon, 2 janvier. — Le général Picquart est arrivé ce matin à Toulon. Sur le quai de la gare se trouvaient le vicomte d'Arville, préfet maritime, et les généraux Privat, commandant la division gendarmerie, et Escalabron, commandant les troupes de la garnison.

Informations

REGIONALES

Terrible accident en gare de Bruay

Un affreux accident est survenu en gare de Bruay, mardi dernier, soir de l'an, au départ du train de 9 h. 40 du soir vers Lille. Le train était en marche quand un voyageur en retard, qui avait pénétré sur le quai, se précipita pour monter dans un wagon. Il fut entraîné par le train et écrasé.

Le crime de Jacques Fougeret

— Merel, docteur !
— Le membre de l'institut descendit en long et en large les tapisseries en constatant, et si se disait :
— Vingt-cinq louis, ce ne serait pas excessif. On peut même aller à trente...
— A la porte, il continuait ses calculs et son silence.

Faits Divers

Horrible crime à Croix

DEUX FEMMES ASSASSINÉES

Sous prétexte de commander une couronne mortuaire, des malfaiteurs pénétrèrent dans un magasin, assassinèrent la marchande et coupèrent de couteau, étranglèrent et pendèrent sa fille, et mettent la maison au pillage. — Horrible spectacle. — L'importance du vol. — Descente du parquet et reconstitution du crime. — Les rôdeurs à Croix.

Un double crime qui dénote chez ses auteurs une ferocité sans égale vient de se commettre à Croix, le quartier de St-Pierre, à Croix. Des malfaiteurs que l'on croit au nombre de quatre se sont introduits sous prétexte de faire un achat chez une marchande de couronnes mortuaires, ont tué la marchande à coups de couteau, ont étranglé et pendu sa fille, et se sont retirés sans être inquiétés, après avoir complètement dévalisé la maison.

LES VICTIMES DU CRIME

Au numéro 27 de contour St-Pierre, tout auprès de l'église du même nom, habitait Mme Veuve Isabelle Dessuslesmoutier, âgée de 62 ans.

LE CRIME

Le crime a probablement été commis de la façon suivante : les deux bandits après être entrés dans le magasin et avoir demandé à acheter une couronne, ont choisi une inscription funéraire. Pendant que les deux malfaiteurs se disputaient, les malfaiteurs se sont jetés sur elle, les ont étranglés, puis les ont achevés. La veuve Dessuslesmoutier a été reçue sur l'escalier un violent coup de bâton avant d'être étranglée à coups de couteau. La jeune fille a été étranglée avec une telle violence qu'elle n'a sans doute pu jeter le moindre cri.

DECOUVERTE DE L'ASSASSINAT

Mardi matin, vers 5 heures, M. Jouveaux, arrivant chez sa tante comme d'habitude, trouva la porte fermée. Il se précipita chez sa tante Mme Jouveaux qui possédait une clef de la porte dérobée. Les malfaiteurs avaient disparu vers 3 heures 20 chez Mme Dessuslesmoutier.

DESCENTE DU PARQUET

M. Chouzy, procureur de la République ; M. le juge instructeur et son greffier M. Duthilleul, médecin-légiste sont arrivés à Croix à 2 heures et se sont transportés à la maison du crime.

LE SECOND CADAVRE

En s'élevant vers la cuisine, M. et Mme Jouveaux aperçurent un second cadavre pendu à la poutre de la porte. C'était celui de Mme Marguerite Dessuslesmoutier.

LE PILLAGE

Après le crime, les assassins se mirent à piller la maison. Ils ont volé une somme de 15.000 francs de titres divers déposés au Crédit Lyonnais.

Horrible crime à Croix

DEUX FEMMES ASSASSINÉES

Sous prétexte de commander une couronne mortuaire, des malfaiteurs pénétrèrent dans un magasin, assassinèrent la marchande et coupèrent de couteau, étranglèrent et pendèrent sa fille, et mettent la maison au pillage. — Horrible spectacle. — L'importance du vol. — Descente du parquet et reconstitution du crime. — Les rôdeurs à Croix.

Un double crime qui dénote chez ses auteurs une ferocité sans égale vient de se commettre à Croix, le quartier de St-Pierre, à Croix. Des malfaiteurs que l'on croit au nombre de quatre se sont introduits sous prétexte de faire un achat chez une marchande de couronnes mortuaires, ont tué la marchande à coups de couteau, ont étranglé et pendu sa fille, et se sont retirés sans être inquiétés, après avoir complètement dévalisé la maison.

LES VICTIMES DU CRIME

Au numéro 27 de contour St-Pierre, tout auprès de l'église du même nom, habitait Mme Veuve Isabelle Dessuslesmoutier, âgée de 62 ans.

LE CRIME

Le crime a probablement été commis de la façon suivante : les deux bandits après être entrés dans le magasin et avoir demandé à acheter une couronne, ont choisi une inscription funéraire. Pendant que les deux malfaiteurs se disputaient, les malfaiteurs se sont jetés sur elle, les ont étranglés, puis les ont achevés. La veuve Dessuslesmoutier a été reçue sur l'escalier un violent coup de bâton avant d'être étranglée à coups de couteau. La jeune fille a été étranglée avec une telle violence qu'elle n'a sans doute pu jeter le moindre cri.

DECOUVERTE DE L'ASSASSINAT

Mardi matin, vers 5 heures, M. Jouveaux, arrivant chez sa tante comme d'habitude, trouva la porte fermée. Il se précipita chez sa tante Mme Jouveaux qui possédait une clef de la porte dérobée. Les malfaiteurs avaient disparu vers 3 heures 20 chez Mme Dessuslesmoutier.

DESCENTE DU PARQUET

M. Chouzy, procureur de la République ; M. le juge instructeur et son greffier M. Duthilleul, médecin-légiste sont arrivés à Croix à 2 heures et se sont transportés à la maison du crime.

LE SECOND CADAVRE

En s'élevant vers la cuisine, M. et Mme Jouveaux aperçurent un second cadavre pendu à la poutre de la porte. C'était celui de Mme Marguerite Dessuslesmoutier.

LE PILLAGE

Après le crime, les assassins se mirent à piller la maison. Ils ont volé une somme de 15.000 francs de titres divers déposés au Crédit Lyonnais.

Horrible crime à Croix

DEUX FEMMES ASSASSINÉES

Sous prétexte de commander une couronne mortuaire, des malfaiteurs pénétrèrent dans un magasin, assassinèrent la marchande et coupèrent de couteau, étranglèrent et pendèrent sa fille, et mettent la maison au pillage. — Horrible spectacle. — L'importance du vol. — Descente du parquet et reconstitution du crime. — Les rôdeurs à Croix.

Un double crime qui dénote chez ses auteurs une ferocité sans égale vient de se commettre à Croix, le quartier de St-Pierre, à Croix. Des malfaiteurs que l'on croit au nombre de quatre se sont introduits sous prétexte de faire un achat chez une marchande de couronnes mortuaires, ont tué la marchande à coups de couteau, ont étranglé et pendu sa fille, et se sont retirés sans être inquiétés, après avoir complètement dévalisé la maison.

LES VICTIMES DU CRIME

Au numéro 27 de contour St-Pierre, tout auprès de l'église du même nom, habitait Mme Veuve Isabelle Dessuslesmoutier, âgée de 62 ans.

LE CRIME

Le crime a probablement été commis de la façon suivante : les deux bandits après être entrés dans le magasin et avoir demandé à acheter une couronne, ont choisi une inscription funéraire. Pendant que les deux malfaiteurs se disputaient, les malfaiteurs se sont jetés sur elle, les ont étranglés, puis les ont achevés. La veuve Dessuslesmoutier a été reçue sur l'escalier un violent coup de bâton avant d'être étranglée à coups de couteau. La jeune fille a été étranglée avec une telle violence qu'elle n'a sans doute pu jeter le moindre cri.

DECOUVERTE DE L'ASSASSINAT

Mardi matin, vers 5 heures, M. Jouveaux, arrivant chez sa tante comme d'habitude, trouva la porte fermée. Il se précipita chez sa tante Mme Jouveaux qui possédait une clef de la porte dérobée. Les malfaiteurs avaient disparu vers 3 heures 20 chez Mme Dessuslesmoutier.

DESCENTE DU PARQUET

M. Chouzy, procureur de la République ; M. le juge instructeur et son greffier M. Duthilleul, médecin-légiste sont arrivés à Croix à 2 heures et se sont transportés à la maison du crime.

LE SECOND CADAVRE

En s'élevant vers la cuisine, M. et Mme Jouveaux aperçurent un second cadavre pendu à la poutre de la porte. C'était celui de Mme Marguerite Dessuslesmoutier.

LE PILLAGE

Après le crime, les assassins se mirent à piller la maison. Ils ont volé une somme de 15.000 francs de titres divers déposés au Crédit Lyonnais.

Horrible crime à Croix

DEUX FEMMES ASSASSINÉES

Sous prétexte de commander une couronne mortuaire, des malfaiteurs pénétrèrent dans un magasin, assassinèrent la marchande et coupèrent de couteau, étranglèrent et pendèrent sa fille, et mettent la maison au pillage. — Horrible spectacle. — L'importance du vol. — Descente du parquet et reconstitution du crime. — Les rôdeurs à Croix.

Un double crime qui dénote chez ses auteurs une ferocité sans égale vient de se commettre à Croix, le quartier de St-Pierre, à Croix. Des malfaiteurs que l'on croit au nombre de quatre se sont introduits sous prétexte de faire un achat chez une marchande de couronnes mortuaires, ont tué la marchande à coups de couteau, ont étranglé et pendu sa fille, et se sont retirés sans être inquiétés, après avoir complètement dévalisé la maison.

LES VICTIMES DU CRIME

Au numéro 27 de contour St-Pierre, tout auprès de l'église du même nom, habitait Mme Veuve Isabelle Dessuslesmoutier, âgée de 62 ans.

LE CRIME

Le crime a probablement été commis de la façon suivante : les deux bandits après être entrés dans le magasin et avoir demandé à acheter une couronne, ont choisi une inscription funéraire. Pendant que les deux malfaiteurs se disputaient, les malfaiteurs se sont jetés sur elle, les ont étranglés, puis les ont achevés. La veuve Dessuslesmoutier a été reçue sur l'escalier un violent coup de bâton avant d'être étranglée à coups de couteau. La jeune fille a été étranglée avec une telle violence qu'elle n'a sans doute pu jeter le moindre cri.

DECOUVERTE DE L'ASSASSINAT

Mardi matin, vers 5 heures, M. Jouveaux, arrivant chez sa tante comme d'habitude, trouva la porte fermée. Il se précipita chez sa tante Mme Jouveaux qui possédait une clef de la porte dérobée. Les malfaiteurs avaient disparu vers 3 heures 20 chez Mme Dessuslesmoutier.

DESCENTE DU PARQUET

M. Chouzy, procureur de la République ; M. le juge instructeur et son greffier M. Duthilleul, médecin-légiste sont arrivés à Croix à 2 heures et se sont transportés à la maison du crime.

LE SECOND CADAVRE

En s'élevant vers la cuisine, M. et Mme Jouveaux aperçurent un second cadavre pendu à la poutre de la porte. C'était celui de Mme Marguerite Dessuslesmoutier.

LE PILLAGE

Après le crime, les assassins se mirent à piller la maison. Ils ont volé une somme de 15.000 francs de titres divers déposés au Crédit Lyonnais.

LE TEMPS EN JANVIER

Voici les pronostics de M. le météorologue pour le mois de janvier :
— 1 à 7, brumaire, beau et froid ;
— 8 à 14, neige, beau et froid ;
— 15 à 21, dégel, température douce, avec peu de brumes et beaucoup d'averses ;
— 22 à 31, froid, beau, avec quelques pluies et quelques neiges.

CONSEIL NATIONAL

de la Fédération des Mineurs de France

Plusieurs camarades nous demandent s'il est bien certain que la première réunion du Conseil national aura lieu le samedi 5 janvier à 2 heures après-midi ainsi que nous l'avons annoncé. Nous rappelons à nos camarades que la

Le Temps en Janvier

Voici les pronostics de M. le météorologue pour le mois de janvier :
— 1 à 7, brumaire, beau et froid ;
— 8 à 14, neige, beau et froid ;
— 15 à 21, dégel, température douce, avec peu de brumes et beaucoup d'averses ;
— 22 à 31, froid, beau, avec quelques pluies et quelques neiges.

CONSEIL NATIONAL

de la Fédération des Mineurs de France

Plusieurs camarades nous demandent s'il est bien certain que la première réunion du Conseil national aura lieu le samedi 5 janvier à 2 heures après-midi ainsi que nous l'avons annoncé. Nous rappelons à nos camarades que la

Le Temps en Janvier

Voici les pronostics de M. le météorologue pour le mois de janvier :
— 1 à 7, brumaire, beau et froid ;
— 8 à 14, neige, beau et froid ;
— 15 à 21, dégel, température douce, avec peu de brumes et beaucoup d'averses ;
— 22 à 31, froid, beau, avec quelques pluies et quelques neiges.

CONSEIL NATIONAL

de la Fédération des Mineurs de France

Plusieurs camarades nous demandent s'il est bien certain que la première réunion du Conseil national aura lieu le samedi 5 janvier à 2 heures après-midi ainsi que nous l'avons annoncé. Nous rappelons à nos camarades que la